



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8189^e séance

Lundi 26 février 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Eckels-Currie
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire-Van Haaren
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2018/89)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2018/89)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/89, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Kafando.

M. Kafando : Je me réjouis de l'opportunité que vous me donnez, Monsieur le Président, de briefer le Conseil, à l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général sur le Burundi (S/2018/89). Mais auparavant, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et de saluer également tous les membres du Conseil.

Nous espérons avoir parmi nous le Président Benjamin Mkapa, facilitateur du dialogue inter-burundais, dont la contribution aurait permis, à n'en point douter, non seulement d'approfondir la compréhension des enjeux de la situation politique au Burundi, mais aussi de dégager des perspectives pour la poursuite du processus. Il n'a malheureusement pas pu faire le déplacement, retenu par le sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Comme annoncé, cet exposé concerne le rapport du Secrétaire général relatif à la situation au Burundi, publié le 25 janvier 2018. La première observation du

rapport porte essentiellement sur la situation politique au Burundi, qui demeure tendue et caractérisée par quelques mesures qui restrictives sur le plan des libertés. En effet, l'on constate que seul le parti majoritaire et quelques autres formations politiques qui lui sont alliées peuvent mener des activités politiques sans entrave. La conjoncture économique est loin de s'améliorer, en raison de la persistance de la situation politique. Or, un tel environnement ne peut être propice à l'organisation d'élections crédibles.

La situation sécuritaire connaît une amélioration notable sur toute l'étendue du territoire, même si des violations des droits de l'homme et d'autres abus continuent d'être rapportés, en particulier depuis le lancement, le 12 décembre 2017, de la campagne de sensibilisation en vue du référendum constitutionnel.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, le rapport le mentionne bien, elle demeure toujours préoccupante. La décision irrévocable du Gouvernement burundais d'aller à la révision constitutionnelle sera tranchée par le référendum prévu, en principe, en mai 2018. À cet effet, il convient de préciser que la préoccupation soulevée par le Secrétaire général dans son rapport ne saurait être interprétée comme une ingérence dans les affaires intérieures du Burundi en lui déniait son droit souverain à réviser sa Constitution. Au contraire, elle doit être comprise comme son souci de recherche du consensus autour d'une question aussi primordiale pour l'avenir, voire le destin du Burundi.

C'est une évidence historique que la stabilité et le développement qu'a connus le Burundi, ces quinze dernières années, sont essentiellement le fruit du large consensus qui a prévalu aux négociations et à l'adoption de l'Accord d'Arusha. Au demeurant, cette recommandation du Secrétaire général ne fait qu'explicitement l'article 299 de la Constitution burundaise de 2005, toujours en vigueur, qui dispose que « Aucune procédure de révision ne peut être retenue si elle porte atteinte à l'unité nationale, à la cohésion du peuple burundais... ».

Les Nations Unies sont, avec l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union européenne, les garants de l'Accord d'Arusha, dont la quintessence ne se limite pas uniquement aux équilibres ethniques et de genre, qui ont été retenus dans la nouvelle Constitution. Le partage du pouvoir, la bonne gouvernance politique, la démocratie pluraliste basée sur le principe de large consensus et la protection des droits des minorités restent au cœur de l'Accord d'Arusha qui, comme

on le sait, a été à la base de la Constitution burundaise de 2005, actuellement en cours de révision.

Tout cela aurait pu être possible si la volonté politique avait présidé au dialogue inter-burundais, placé sous l'égide de la région de l'Afrique de l'Est. Ce disant, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le médiateur et le facilitateur du dialogue inter-burundais, pour les efforts déployés en vue de trouver une juste solution à la crise. Maintenant qu'à l'issue de son dernier sommet, la région a décidé de poursuivre le dialogue, il revient à l'Union africaine, ensemble avec les autres partenaires, dont les Nations Unies, de rester fortement engagée en vue de l'aboutissement de la médiation. Pour les Nations Unies, dont l'accompagnement du processus consiste, avant tout, à aider au rapprochement des Burundais, dans l'espoir de parvenir à un compromis dynamique, le dialogue demeure indispensable.

Je viens de faire une synthèse très rapide du rapport du Secrétaire général sur le Burundi, soumis à la considération du Conseil. Tout y indique que ce pays reste un sujet de préoccupation qui interpelle la communauté internationale. Je note que dans son communiqué sur ledit rapport, daté du 14 février 2018, le Gouvernement burundais se dit prêt à ne ménager aucun effort pour coopérer avec les Nations Unies dans le respect de sa souveraineté. De ce point de vue, j'atteste, en ma qualité d'Envoyé spécial, que cette bonne coopération existe déjà entre les autorités burundaises et la Mission des Nations Unies au Burundi. Je les remercie pour leur accueil et leur entière disponibilité, en ajoutant toutefois que contrairement à certaines affirmations, la contribution de l'Envoyé spécial au rapport du Secrétaire général n'a guère outrepassé ses obligations, encore moins été guidée par une quelconque partialité. Un seul objectif a guidé son action : tirer la sonnette d'alarme pour que l'avenir en construction pour le peuple burundais soit l'apanage de tous les Burundais et éviter ainsi les éternels recommencements dont ce pays a tant souffert.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Kafando de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (*parle en anglais*) : Au nom de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui et pour l'excellente coopération qui existe entre le Conseil et la formation. Conformément à la pratique établie, la déclaration ci-après a été

approuvée par les membres de la formation, y compris par le pays concerné, le Burundi.

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.8109), la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix s'est réunie à deux occasions, le 8 novembre 2017 et le 29 janvier 2018, en mettant l'accent sur les questions humanitaires, socio-économiques et politiques. La formation a entendu les exposés de M. Garry Conille, Coordonnateur résident des Nations Unies au Burundi, et de représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

À la réunion du 29 janvier, M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, a fait savoir qu'au cours des trois dernières années, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire au Burundi a triplé, passant d'un million de personnes à 3,6 millions de personnes. Elle a indiqué que selon les estimations, 25 % de la population est exposée au risque d'insécurité alimentaire. Il s'agit d'une augmentation de 7 % par rapport à 2016. En 2017, 500 000 personnes ont bénéficié d'une assistance alimentaire et nutritionnelle. À l'heure actuelle, au moins 60 000 enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère. Sur une note plus positive, une épidémie de paludisme, qui a fait quelque 9 400 morts entre 2015 et 2017, a été maîtrisée.

Le 19 février, l'OCHA a présenté à Bujumbura son rapport sur le Plan d'aide humanitaire pour 2018. Le 21 février, le Gouvernement a indiqué dans un communiqué de presse qu'il rejetait le contenu du rapport dans son ensemble, faute de coopération, qualifiant les chiffres de l'OCHA d'exagérés et évoquant les progrès enregistrés en matière de sécurité alimentaire. Le Gouvernement a invité l'OCHA à discuter de la coopération en matière d'interventions humanitaires avec les ministères compétents, afin de mettre en place un projet consensuel pour les deux parties.

À la réunion de la formation du 29 janvier, M^{me} Ninette Kelley, Directrice du Bureau de New York du HCR, a informé la formation des difficultés liées au retour au Burundi des réfugiés venant de la Tanzanie. Sur la base d'un accord conclu par le Burundi, la Tanzanie et le HCR à la réunion de la Commission tripartite en août dernier, 13 000 réfugiés sont rentrés chez eux en 2017. Le rapatriement de 60 000 autres personnes est prévu pour 2018. Le retour des réfugiés accroîtra la

pression sur les communautés d'accueil, exigeant un supplément d'aide à la réinsertion pour ceux qui sont de retour dans leur pays, ainsi que pour ceux qui n'ont pas quitté la région. Le HCR signale également que, depuis le début de l'année 2018, il y a eu un afflux au Burundi de plus de 8 000 réfugiés en provenance de République démocratique du Congo.

Les personnes déplacées à l'intérieur du Burundi reçoivent un appui dans le cadre du Plan d'aide humanitaire. En outre, un Plan régional de gestion des réfugiés est en place pour appuyer les 434 000 réfugiés burundais vivant en Tanzanie, au Rwanda, en République démocratique du Congo et en Ouganda. Le 29 janvier, le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie a informé la formation de la décision de la République-Unie de Tanzanie de se retirer du cadre d'action global pour les réfugiés.

Au cours de divers échanges avec la formation, le Coordonnateur résident Conille a souligné la difficile situation socioéconomique que connaît le pays. Une balance commerciale négative, l'inflation, qui est passée de 5,6% en décembre 2016 à 18% en décembre 2017, le chômage et le manque de réserves en devises font partie des tendances économiques les plus inquiétantes. Le Coordonnateur résident a présenté les problèmes multidimensionnels qui se posent pour l'Organisation des Nations Unies. L'équipe de pays des Nations Unies s'emploie simultanément à remédier à la vulnérabilité chronique et à une série de chocs. À l'heure actuelle, le renforcement de la résilience de la population est une priorité de l'action de l'équipe de pays au Burundi.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les négociations sur une révision du mémorandum d'accord entre le HCDH et le Gouvernement burundais n'ont pas encore abouti, et la coopération, qui a été suspendue le 11 octobre 2016, n'a pas encore repris. J'encourage les deux parties à aller de l'avant et à apporter la touche finale au mémorandum d'accord. Dans l'intervalle, les préparatifs du déploiement de trois spécialistes des droits de l'homme à Bujumbura, conformément à la résolution 36/2 du Conseil des droits de l'homme du 28 septembre 2017, sont sur le point d'être achevés.

Comme il a été mentionné dans de précédents exposés au Conseil, il est évident que les activités de la formation doivent être complémentaires aux efforts visant à promouvoir la réconciliation politique au Burundi, entrepris aux niveaux sous-régional, régional et international. À cette fin, j'ai maintenu des contacts

réguliers avec M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, facilitateur pour le Burundi désigné par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE); M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; M. Basile Ikouébé, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs; et, bien entendu, avec Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi. J'ai récemment eu l'occasion de les rencontrer tous à Addis-Abeba ou à Genève.

Lors des deux réunions récentes de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, les États Membres ont exprimé leur appui massif au processus de dialogue conduit par la CAE et ont remercié le Président Mkapa de son engagement personnel. Alors que le Gouvernement reconnaît que des progrès ont été réalisés au cours de la quatrième session du dialogue, certaines délégations ont regretté l'absence de progrès concernant le processus. Certains membres de la formation se sont déclarés préoccupés par le fait que le prochain référendum sur une révision de la Constitution pourrait réduire à néant certains des progrès réalisés grâce à l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. D'autres délégations ont estimé que les amendements à la Constitution relevaient de la souveraineté du pays et que, dans l'ensemble, la situation s'améliorait.

Dans le domaine de la sécurité, depuis ma dernière visite au Burundi et dans la région, j'ai reçu des rapports indiquant que la situation en matière de sécurité est généralement calme. J'encourage toutes les parties prenantes nationales à contribuer à la paix et à la stabilité au Burundi.

Je prépare actuellement mon prochain déplacement au Burundi, qui devrait avoir lieu du 27 au 30 mars. Compte tenu de l'évolution récente de la situation et à l'issue de consultations avec la formation, j'ai l'intention de me concentrer sur les cinq thèmes suivants lors de ma visite.

Premièrement, les efforts de médiation de la CAE. Lors des échanges que j'aurai au Burundi, j'insisterai sur la nécessité que les divergences politiques restantes soient prises en compte dans le cadre du dialogue conduit par la CAE, et ce, de manière inclusive.

Deuxièmement, dans le même ordre d'idées, j'ai l'intention de discuter de la marche à suivre pour les élections de 2020. J'encouragerai mes interlocuteurs à réfléchir sur la manière de garantir des élections libres,

régulières et démocratiques dans un environnement pluraliste et pacifique au Burundi, et sur la manière dont la communauté internationale peut appuyer le Burundi sur cette voie.

Troisièmement, j'ai également l'intention de poursuivre le dialogue socioéconomique avec le Gouvernement et ses partenaires internationaux. Ce dialogue doit chercher à répondre aux besoins de la population et à surmonter les obstacles actuels à la coopération. J'ai l'intention d'y faire participer d'autres partenaires, tels que les acteurs régionaux, le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires.

Quatrièmement, je continuerai de mettre l'accent sur la situation humanitaire et de dialoguer avec les acteurs humanitaires sur le terrain, en coopération avec le Gouvernement.

Cinquièmement, la réconciliation nationale et la gestion du passé resteront pour moi une priorité. C'est un sujet auquel le Président de la République du Burundi accorde une grande importance.

Les priorités sont très proches de celles définies par le Fonds pour la consolidation de la paix en ce qui concerne ses activités actuelles. Depuis mon dernier exposé en novembre, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé trois nouveaux projets au Burundi, d'une valeur totale de 6,5 millions de dollars. La somme de 3 millions de dollars a été approuvée pour un projet impliquant les quatre communautés au Burundi qui attendent le plus grand nombre de rapatriés. Ce projet vise à renforcer la protection des personnes déplacées dans les zones frontalières, en particulier en ce qui concerne les droits sociaux et économiques, notamment l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance pour les rapatriés et les membres des communautés d'accueil, ainsi que la violence sexiste. La deuxième nouvelle initiative du Fonds pour la consolidation de la paix, d'une valeur d'environ 1,75 million de dollars, appuie le renforcement des capacités parmi les branches « jeunesse » des partis politiques. Le troisième projet, de la même valeur, appuie les réseaux intergénérationnels de femmes dirigeantes dans leur capacité de lancer des initiatives locales de consolidation de la paix.

Sur la base de mes récents contacts avec les parties prenantes burundaises et avec les acteurs régionaux et internationaux, je voudrais tirer les conclusions suivantes. Le processus de dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est demeure un outil indispensable pour aborder la situation actuelle au Burundi. Les

interlocuteurs nationaux, régionaux et internationaux doivent continuer d'accorder leur appui aux efforts entrepris par le Président Museveni et le Président Mkapa.

Deuxièmement, les élections prévues pour 2020 nécessitent une attention accrue de la communauté internationale. Ce serait une grande réalisation si les acteurs nationaux, régionaux et internationaux pouvaient convenir d'une sorte de feuille de route, afin d'instaurer les conditions nécessaires à des élections démocratiques, pacifiques et ouvertes à tous en 2020.

Troisièmement, il faut répondre aux besoins humanitaires. J'engage les partenaires internationaux du Burundi à renforcer la résilience de la population en remédiant aux difficultés humanitaires rencontrées actuellement sur le terrain, en coopération avec le Gouvernement. En même temps, je demande au Gouvernement burundais de continuer à coopérer de manière étroite et constructive avec ses partenaires humanitaires internationaux pour répondre aux besoins les plus pressants de la population burundaise.

Quatrièmement, le développement socioéconomique à moyen et long terme ne doit pas être négligé. J'invite le Gouvernement burundais et ses partenaires à entamer un dialogue sur des modalités d'engagement mutuellement bénéfiques, novatrices et axées sur la population.

Cinquièmement, je reste convaincu que la signature rapide des mémorandums d'accord entre le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et entre le Gouvernement et l'Union africaine, ainsi que le déploiement des observateurs des droits de l'homme de ces deux entités, permettront d'avoir un tableau plus détaillé et plus exact de la situation des droits de l'homme au Burundi et aideront à sauvegarder un espace pour la société civile dans ce pays.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Lauber de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la République de Guinée équatoriale, de remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance sur le Burundi, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2018/89); la Guinée équatoriale le remercie

sincèrement du travail exceptionnel qu'il accomplit au Burundi. De même, la République de Guinée équatoriale exprime sa confiance dans le médiateur du dialogue interburundais, S. E. le Président Yoweri Kaguta Museveni, de l'Ouganda, ainsi que dans le facilitateur, S. E. M. Benjamin William Mkapa, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, dans le cadre de leurs efforts pour trouver les bases d'un accord entre les composantes de la classe politique burundaise. De fait, dans le communiqué publié à l'occasion du dernier Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, ces derniers ont salué et applaudi le travail que réalisent ces deux hommes d'État dans le cadre de la mise en place du dialogue interburundais. Le rapport présenté par l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse, M. Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, nous a également permis d'avoir une idée claire de la situation au Burundi, et nous lui en sommes vivement reconnaissants.

La Guinée équatoriale, comme toujours, considère qu'une situation comme celle du Burundi, qui est une affaire intérieure, doit être réglée sur le plan interne au moyen d'un processus politique de négociation entre Burundais, franc et ouvert à tous. Dans cette veine, la République de Guinée équatoriale salue les initiatives positives adoptées par le Gouvernement burundais et par le Président, S. E. M. Pierre Nkurunziza, pour maintenir la stabilité nationale et promouvoir la réconciliation interne, et elle exhorte toutes les parties burundaises à participer activement au dialogue politique et à régler les différends de manière pacifique, par l'intermédiaire du dialogue et de la négociation. Les efforts de médiation des organisations régionales et sous-régionales, telles l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est, et le rôle constructif que peut jouer l'Organisation des Nations Unies doivent être des mécanismes solides dans la recherche d'une solution politique et durable de la situation.

La Guinée équatoriale estime que le dialogue politique est la seule issue à la situation au Burundi, et nous voyons donc sous un jour très favorable les initiatives telles que le dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est, qui a lieu à Arusha et dont les conclusions devront, sans aucun doute, favoriser la normalisation de la situation. Le retour à la normale implique que ce dialogue, comme le suggère le Gouvernement, puisse désormais se dérouler sur le territoire burundais, la patrie de tous les enfants du Burundi, étant donné que la situation en matière de sécurité

s'est considérablement améliorée, comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport.

Le retour progressif et librement consenti des réfugiés dans leurs foyers est un autre signe de la normalisation de la situation, et le défi à relever doit être leur réinstallation et leur retour à la vie normale. Nous considérons que l'Organisation des Nations Unies, de concert avec les structures locales, devrait faciliter ce processus, qui doit se conformer aux principes de la Convention relative au statut des réfugiés, de 1951. Nous tenons à saluer la générosité des pays voisins qui ont accueilli des réfugiés.

Le Burundi, en tant que pays souverain, a le droit de mettre en œuvre toute initiative législative qu'il juge opportune pour lui. Dans cet ordre d'idées, nous considérons que le référendum constitutionnel, qui doit avoir lieu en mai prochain, fait partie des attributions du Burundi en tant qu'État souverain. Des processus analogues ont eu lieu dans de nombreux autres pays et ont été considérés comme relevant des affaires intérieures, et il ne devrait pas en être autrement au Burundi. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Burundi doivent être pleinement respectées. Tout processus de négociation doit mener à la tenue d'élections régulières en 2020. Il est donc fondamental que toutes les parties s'engagent en faveur du processus dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est et mettent en permanence toute leur bonne volonté au service du peuple burundais. Ce n'est qu'ainsi que nous verrons le relèvement complet, plein et entier du peuple burundais, afin qu'il jouisse des innombrables possibilités économiques qui s'offrent à lui et qu'il monte dans le train du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, pour participer pleinement au développement durable de ce beau pays africain et de cette nation soeur de l'Afrique centrale.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Kafando, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et l'Ambassadeur Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés instructifs. Nous exprimons notre vive gratitude à l'égard du travail infatigable de l'Envoyé spécial, qui a dirigé toute une série de réunions importantes avec des responsables du Gouvernement, des représentants de haut niveau d'organisations internationales et régionales et d'autres parties prenantes pour rechercher les façons de faire avancer le processus de négociation, en étroite coordination avec le facilitateur.

Malgré quelques progrès dans le dialogue interburundais, nous restons préoccupés par le fait que des pourparlers directs et constructifs entre le Gouvernement et l'opposition n'aient pas encore été établis. À cet égard, nous exhortons toutes les parties à participer au dialogue pour mettre fin à la crise, conformément à l'esprit et à la lettre de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. Nous demandons aussi aux dirigeants de la sous-région et aux garants de l'Accord d'Arusha de redoubler d'efforts en ce qui concerne la relance de la médiation conduite par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Nous félicitons le médiateur de la CAE, le Président Museveni, et le facilitateur, l'ancien Président Mkapa, de leur attachement indéfectible à l'unité de la région et à la recherche d'une solution pacifique à la crise. Bien que les amendements constitutionnels relèvent du droit souverain du Burundi, nous sommes fermement convaincus que le processus national doit avoir lieu dans un climat de confiance et de large consensus et doit inclure toutes les grandes parties prenantes politiques afin de garantir la paix durable.

L'aggravation de la situation socioéconomique au Burundi appelle l'attention immédiate de la communauté internationale et des partenaires de développement, pour garantir la sécurité alimentaire, les soins de santé, l'éducation et les besoins énergétiques. Certains résultats notables ont été enregistrés s'agissant de contenir la propagation du paludisme, grâce à l'appui de l'UNICEF et à la formation des agents sanitaires des collectivités. Cette dynamique positive doit se poursuivre.

Le faible niveau de financement humanitaire reste extrêmement préoccupant. Plus de 3 millions de personnes étant dans le besoin dans l'ensemble du pays, il est important de veiller à ce que la communauté internationale appuie le plan d'aide humanitaire de 2018 pour le Burundi. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a lancé un appel pour alimenter le plan d'intervention en faveur des réfugiés burundais en 2018, qui reste le plan le moins financé au monde. Nous félicitons les pays voisins du Burundi qui accueillent un grand nombre de réfugiés, et nous tenons à rappeler aux États que le rapatriement des réfugiés doit être librement consenti et doit se faire conformément aux principes de respect et de dignité énoncés dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Une sécurité et une stabilité durables au Burundi doivent être les principales considérations, et l'appui international à ce processus est impératif. Nous nous félicitons que l'équipe du Bureau de l'Envoyé spécial

contribue activement à aider le facilitateur de la quatrième session de dialogue, en encourageant les participants à entamer un dialogue sans exclusive. Accélérer la mise au point de l'Accord sur le statut de la mission ira dans le sens de l'engagement de l'ONU et d'une plus grande coopération avec le Burundi.

Pour terminer, nous réaffirmons l'importance d'une approche régionale pour remédier aux causes sous-jacentes des problèmes du Burundi, qui établisse un lien entre la sécurité et le développement, et nous appelons également l'ONU à adopter un mode opératoire davantage coordonné sur le terrain dans cette région d'Afrique. La mise en œuvre intégrale des dispositions de l'Accord d'Arusha est indispensable pour empêcher une nouvelle escalade de la violence et maintenir la paix et la sécurité au Burundi.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour la qualité de son exposé sur la situation au Burundi, et le félicite pour l'immense travail qu'il accomplit dans ce pays. Elle remercie également l'Ambassadeur Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix pour sa communication sur l'évolution de la situation sociopolitique au Burundi.

La Côte d'Ivoire prend note des efforts déployés par les autorités burundaises et la communauté internationale depuis quelques années, en vue de la stabilisation de ce pays. Elle demeure toutefois préoccupée par l'état d'avancement du processus politique, la question des droits de l'homme et la situation humanitaire. Concernant le processus politique, la délégation ivoirienne est soucieuse de l'impasse du dialogue politique en dépit des efforts de médiation de la communauté internationale. La Côte d'Ivoire regrette que le dialogue interburundais, mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, et dont la quatrième session s'est tenue du 27 novembre au 8 décembre 2017 en Ouganda, n'ait pas enregistré de progrès significatifs à l'approche d'échéances importantes, comme le projet de révision constitutionnelle prévu en mai 2018 et l'élection présidentielle de 2020.

Ma délégation espère toutefois que les changements envisagés dans le cadre de la réforme constitutionnelle ne remettront pas en cause les acquis de l'Accord historique d'Arusha, qui a permis au pays de jouir de 10 ans de paix et de stabilité, et qui reste, au-delà des divergences d'interprétation, un élément central de la réconciliation entre les acteurs politiques burundais.

À cet égard, elle invite les parties burundaises à un dialogue politique inclusif et encourage le Gouvernement burundais à œuvrer à la mise en place d'un climat sociopolitique apaisé devant permettre, sur la base de l'Accord d'Arusha, la participation de tous les acteurs au processus de paix et de réconciliation dans ce pays.

La Côte d'Ivoire s'inquiète de la persistance des allégations de violations des droits de l'homme au Burundi. Elle exhorte les autorités burundaises à faire toute la lumière sur ces faits et, au cas où ils seraient avérés, à prendre toutes les mesures pour y mettre un terme, pour identifier leurs auteurs et les traduire en justice. La délégation ivoirienne est préoccupée par le déplacement massif des populations, qui viennent grossir le nombre de réfugiés burundais dans les pays voisins. Elle encourage par ailleurs le Gouvernement burundais et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à reprendre les négociations en vue de la signature d'un mémorandum d'accord portant sur le cadre juridique et les aspects pratiques de leur coopération. Elle invite les autorités burundaises à engager un dialogue constructif avec la Commission d'enquête sur le Burundi, établie par le Conseil des droits de l'homme, en vue de faire la lumière sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions forcées, de torture et de traitements inhumains, cruels et dégradants.

Ma délégation reste préoccupée par la dégradation de la situation humanitaire au Burundi. En effet, en dépit des velléités de retours volontaires, le nombre de réfugiés burundais dans les pays voisins demeure très important, et la situation socioéconomique du pays ne semble pas favorable à un retour rapide et à une réintégration durable des réfugiés dans le tissu social burundais. C'est l'occasion ici de saluer la signature, le 30 août 2017, d'un accord tripartite entre le Gouvernement burundais, le Gouvernement tanzanien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a permis le retour de près de 13 000 réfugiés burundais. À cet égard, nous encourageons les autorités burundaises à créer les conditions favorables au retour de ces réfugiés et invitons les Nations Unies et les partenaires bilatéraux et humanitaires à apporter leur concours et assistance à cet effet. Dans cette perspective, la délégation ivoirienne se félicite du lancement par les Nations Unies du Plan d'urgence 2018 pour le Burundi, visant à assurer la protection et à fournir une assistance vitale aux personnes qui en ont besoin sur l'ensemble du territoire burundais.

Pour conclure, ma délégation appelle la communauté internationale, et notamment les Nations Unies, à soutenir davantage les efforts déployés par la Communauté d'Afrique de l'Est, le médiateur et le facilitateur du dialogue interburundais en vue de parvenir à la restauration de la stabilité et à la réconciliation nationale au Burundi. Elle invite enfin le Conseil à maintenir son unité et à accorder une attention soutenue à la situation au Burundi.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, et le Représentant permanent de la Suisse, l'Ambassadeur Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

La Bolivie apprécie à sa juste valeur et appuie la gestion assurée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général afin que le dialogue interburundais se poursuive dans un climat inclusif. Dans ce sens, nous considérons comme des progrès positifs les travaux réalisés par ce dernier durant ses déplacements au Burundi et en République-Unie de Tanzanie, aux côtés des parties prenantes nationales, notamment le Gouvernement burundais à Bujumbura, et les consultations qui se sont tenues avec le facilitateur du dialogue interburundais désigné par la Communauté d'Afrique de l'Est.

À cet égard, nous encourageons toutes les parties à épauler ce travail de facilitation mené par l'ancien Président tanzanien, M. Benjamin Mkapa, et par le Président ougandais, M. Yoweri Museveni, en appui à l'Accord d'Arusha, qui doit rester la pierre angulaire de ce processus. Nous demandons aussi aux parties de mettre en œuvre la feuille de route proposée par M. Mkapa en vue d'atteindre le consensus et de créer les conditions propices à un climat pacifique durant les prochaines élections qui doivent avoir lieu en 2020. Nous saluons à cet égard les efforts qui ont été faits au cours de la quatrième session de dialogue, tenu à Arusha du 27 novembre au 8 décembre, qui a donné lieu à un récapitulatif portant sur 19 points de convergence.

Nous soulignons ce progrès et appelons les parties à poursuivre le dialogue inclusif et à s'attacher à régler les points de divergence afin de parvenir à un règlement politique négocié et de promouvoir la réconciliation nationale. De même, nous saluons l'action menée par le Bureau de l'Envoyé spécial au cours de cette session en apportant une assistance technique au facilitateur.

Nous saluons aussi les efforts et l'action de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et de l'équipe de pays des Nations Unies. Nous les encourageons à continuer d'œuvrer dans ce sens et à s'efforcer de coordonner leurs efforts afin qu'ils puissent mieux coopérer et continuer d'appuyer la médiation menée par la CAE.

Nous nous félicitons aussi de la déclaration conjointe du dix-neuvième sommet ordinaire des chefs d'État de la CAE, publiée le 23 février, dans laquelle ils se félicitent du travail accompli par le facilitateur et le médiateur du dialogue interburundais. De même que nous nous félicitons que, dans cette déclaration, la CAE se soit engagée à financer, dans la mesure de ses moyens, le processus de dialogue. Nous favorables à ce que la CAE continue de diriger ce processus.

Nous prenons note des efforts que déploie le Gouvernement burundais pour rétablir la paix après la crise de 2015, et nous soulignons que la situation en matière de sécurité reste stable. Nous l'encourageons à continuer de créer un environnement pacifique qui concoure au développement du pays, et nous nous félicitons à cet égard, de sa décision d'accueillir le vingtième sommet du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en avril de cette année, ce qui est une autre preuve que le calme règne actuellement dans ce pays.

Nous nous félicitons aussi du retour librement consenti des réfugiés. Nous demandons aux pays hôtes de continuer à faciliter leur retour en coopération avec le Gouvernement et le Haut-Commissariat pour les réfugiés et de continuer à soutenir le programme des retours, puisque l'on s'attend au retour de 60 000 réfugiés cette année. Il importe à notre avis de réunir les conditions propices à un retour volontaire et permanent, en connaissance de cause, dans la dignité et en toute sécurité des réfugiés à leurs lieux d'origine. À cette fin, nous demandons aux pays d'accueil d'installer les réfugiés loin des frontières dans le cas où ils ne veulent pas retourner chez eux, conformément à la Convention de 1951, relative au statut des réfugiés.

Nous encourageons la communauté internationale à continuer de financer le programme d'aide humanitaire au Burundi, et nous demandons aux pays qui imposent des sanctions d'envisager leur levée, car elles sont contraires à la Charte des Nations Unies, constituent une violation du droit international, ont des conséquences négatives sur les conditions de vie des groupes

en situation de vulnérabilité, comme les femmes et les enfants, et entravent la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Pour finir, nous estimons que le concours plein et résolu de la communauté internationale, en particulier des organismes sous-régionaux est d'une importance capitale. Il est crucial à cet égard de continuer de jeter les fondements d'une stabilisation définitive du Burundi, dans le cadre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Burundi, grâce à un processus dirigé par les Burundais et bénéficiant aux Burundais.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, l'ancien Président Kafando, de son exposé sur la situation politique actuelle au Burundi. Nous remercions aussi l'Ambassadeur Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de son exposé. Nous nous félicitons de l'excellent travail qu'il effectue, et nous approuvons le calendrier qu'il a établi pour aller de l'avant dans l'accomplissement de ses responsabilités.

Nous prenons note de l'amélioration de la situation générale en matière de sécurité au Burundi qui, comme l'a dit l'Envoyé spécial, a été notable. Mais nous reconnaissons qu'il importe de soutenir actuel de stabilité pour le transformer en paix durable. Cela est vraiment important, et il faut que les Burundais parviennent à un large consensus autour de ce noble objectif.

La nécessité d'un large consensus, comme l'a indiqué l'Envoyé spécial, est cruciale. Et cela ne peut se réaliser que par la voie pacifique, grâce à un dialogue inclusif fondé sur l'Accord d'Arusha et la Constitution du pays. Il est impératif de veiller à ce que les efforts en cours en vue d'une réforme constitutionnelle soient menés sur la base d'un large consensus entre toutes les parties prenantes de sorte de préserver la sécurité et la stabilité du pays. Nous sommes convaincus que l'Envoyé spécial a la volonté et la détermination nécessaires pour aider en toute bonne foi les Burundais à y parvenir. Nous avons pleinement confiance en lui.

Nous réitérons notre appui au dialogue interburundais mené sous les auspices de Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ainsi qu'à l'action menée par le facilitateur, l'ancien Président de la Tanzanie, M. Benjamin Mkapa, sous la houlette du Médiateur de la CAE, le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni.

Tel que constaté lors des pourparlers interburundais tenus à Arusha du 27 novembre au 8 décembre 2017, le processus de paix reste dans l'impasse malgré les efforts du facilitateur. Nous aurions bien voulu l'entendre lui-même parler des difficultés rencontrées et de la voie à suivre, mais nous comprenons qu'il n'a pas pu être présent parmi nous. Quoi qu'il en soit, il est clair que le processus de paix doit être relancé, et nous prenons note de la décision du Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est qui a eu lieu ce week-end en Ouganda, de demander à toutes les parties burundaises de mener rapidement à terme le dialogue, sous la direction du facilitateur et du médiateur. Lors de son sommet annuel, l'Union africaine a aussi exprimé sa disposition à dépêcher sa délégation de haut niveau au Burundi.

L'appui du Conseil au processus mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est reste très important pour créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections pacifiques et démocratiques en 2020. Nous sommes d'avis, comme l'a souligné l'Envoyé spécial, que la coordination et la cohérence entre la CAE, l'Union africaine et l'ONU sont aussi essentielles pour faire avancer le processus de paix.

Nous nous félicitons des importantes discussions tenues dans cet esprit par le Secrétaire général et son Envoyé spécial avec les partenaires régionaux et sous-régionaux. Nous prenons note de ce que le Burundi est confronté à d'énormes problèmes socioéconomiques, ce qui, conjugué à une réduction de l'aide financière internationale, a rendu encore plus difficile la situation. Certes, nous saluons le fait que les réfugiés burundais en Tanzanie sont en train de rentrer, mais l'impact que cela a sur une situation socioéconomique déjà difficile ne saurait être ignoré. C'est pourquoi le Burundi a besoin d'un soutien international pour fournir une assistance aux réfugiés burundais de retour dans le pays et pour mettre en œuvre des programmes de développement socioéconomique. À cet égard, nous félicitons le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix pour ses nombreux engagements axés sur la coopération socioéconomique entre les partenaires internationaux et le Gouvernement burundais. Ces efforts doivent, à notre sens, être considérés comme faisant partie intégrante de la quête de paix au Burundi, pour aider ses solides institutions à créer un climat favorable dans lequel les divergences politiques pourraient être aplanies sans que l'on retombe dans la violence du passé.

Il faut souligner que bien que cela puisse sembler défier toute logique, le Burundi dispose réellement d'institutions fortes, et nous, dans la Corne de l'Afrique, nous ne le savons que trop bien. Sinon, comment le Burundi pourrait-il contribuer à la lutte contre les Chabab en Somalie? Nous apprécions énormément ce que fait le Burundi en la matière, mais nous attendons avec impatience que ces institutions soient renforcées et rendues opérationnelles grâce à la promotion d'une plus grande ouverture, ce qui est d'une importance critique.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, de son important travail. Nous remercions également le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Nous aimerions brièvement dire que nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur la situation au Burundi (S/2018/89), en particulier en ce qui concerne la nécessité de relancer le dialogue interburundais sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est et d'autres organismes régionaux. De même, compte tenu des informations relatives à la détérioration de la situation des droits de l'homme, nous encourageons le Gouvernement à œuvrer à de réels progrès dans ses relations avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Enfin, nous pensons nous aussi que le projet de révision de la Constitution est une question qui relève des affaires internes et souveraines du pays. En même temps, nous estimons que l'initiative doit être menée dans le cadre d'un processus inclusif qui garantisse une large participation de la population. En outre, prenant en compte le contenu et l'esprit de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi qui a mis fin à une terrible période de violence qui ne doit jamais se reproduire, nous appuyons les efforts menés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, d'autres organismes des Nations Unies et des pays amis dans le cadre d'une diplomatie préventive et dans le plein respect de la souveraineté de ce pays.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, Monsieur le Président, je souhaite tout

naturellement vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession méritée à la présidence du Conseil pour le mois de février, une présidence que vous assurez d'ailleurs avec brio. Nous avons été témoins de vos efforts ce week-end sur la situation dans un État Membre de l'ONU.

Qu'il me soit également permis de remercier le Conseil de sécurité dans son ensemble pour sa contribution constructive au processus de paix et surtout pour son attachement à la souveraineté nationale, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de mon pays, le Burundi.

Je salue la présence parmi nous de M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi. Je prends bonne note du rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2018(89), dont M. Kafando a présenté la synthèse, même si ma délégation n'est pas d'accord avec l'ensemble de son contenu. J'y reviendrai plus tard dans mon intervention.

Mes remerciements vont, en outre, à mon collègue Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour sa contribution au processus de consolidation de la paix au Burundi. Nous lui renouvelons notre traditionnelle coopération.

L'objet de mon intervention est de partager avec le Conseil les nouveaux développements intervenus au Burundi après sa dernière réunion au mois de novembre de l'année dernière (voir S/PV.8109).

Sur le plan politique, le Burundi se prépare déjà au référendum constitutionnel de 2018 et aux élections générales de 2020. La priorité du Gouvernement dans tout cela est de mener à bon port ces deux grands rendez-vous électoraux en créant en amont un environnement propice à l'organisation d'élections démocratiques, libres, transparentes et surtout apaisées. L'opération d'enrôlement aux deux scrutins s'est déroulée dans de très bonnes conditions du 8 au 17 février dans tout le pays et au sein de la diaspora burundaise. Les chiffres provisoires montrent qu'au total, plus de 5 millions de Burundais se sont inscrits au rôle électoral avec un effectif de femmes légèrement supérieur à celui des hommes. Nous nous en réjouissons. Ce matin, la Commission électorale nationale indépendante a organisé une visite guidée ouverte à tous - partis politiques, société civile, partenaires et Gouvernement - dans le centre de traitement des données en vue de la constitution du fichier

électoral, tout cela pour mettre en évidence la transparence du processus.

Au sujet du dialogue interburundais piloté par la facilitation de la Communauté d'Afrique de l'Est, je dois dire au Conseil qu'il se poursuit normalement. Lors de sa quatrième session qui a eu lieu à Arusha, en Tanzanie, du 27 novembre au 8 décembre 2017, les participants ont enregistré des progrès, car il y a eu plus de points de convergence que ceux de divergence. Cela s'appelle progrès. Contrairement à ce que dit le rapport au paragraphe 9, au paragraphe 15 et au paragraphe 34 au niveau des observations, le dialogue n'est pas au point mort.

Alors que le rapport du Secrétaire général parle d'un processus de dialogue qui est mort, dans son communiqué final, le Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu à Kampala vendredi dernier 23 février, a apprécié l'excellent travail déjà réalisé par la médiation et la facilitation du dialogue interburundais assurées respectivement par le Président Kaguta Woveri Museveni, de l'Ouganda, et l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Benjamin William Mkapa. Ce fossé profond entre l'appréciation de la région qui est proche du Burundi - je dois le signaler - géographiquement, politiquement et culturellement et la position pessimiste de ce rapport et de certains acteurs exogènes par rapport à l'état d'avancement du dialogue interburundais, constitue une anomalie qui devrait interpeller l'attention du Conseil.

Le dix-neuvième Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est a également réaffirmé le maintien - et je dois le souligner - de l'appropriation régionale du processus de dialogue interburundais par la Communauté d'Afrique de l'Est. En même temps, le Sommet a réitéré l'engagement de financer et de conclure rapidement le processus sous le leadership exclusif de la région.

Pour ce qui est de la révision de la Constitution, il convient de rappeler que la réforme constitutionnelle en cours est le résultat de très larges consultations menées durant plus d'une année auprès de la population burundaise dans toute sa diversité. Il s'agit d'un exercice qui relève exclusivement de la souveraineté nationale du Burundi et qui vise, contrairement aux inquiétudes exprimées par certains, la stabilité à long terme du pays par la sortie de la période transitoire sous l'actuelle Constitution.

Il est clair que l'ONU et les États Membres sont loin de constituer un cadre de discussions des affaires

constitutionnelles des États souverains. En s'octroyant le droit de commenter le projet de référendum constitutionnel au Burundi au paragraphe 36 du rapport, celui-ci viole de façon flagrante le principe du respect de l'égalité souveraine des États Membres consacré par la Charte des Nations Unies en son Article 2.7 qui stipule :

« Aucune disposition de la Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la Charte ».

La référence de ce rapport à la révision constitutionnelle au Burundi, aux paragraphes 4 et 8, est une ingérence osée dans les affaires intérieures de l'État burundais. Le Conseil est invité à prendre note de cette entorse à la Charte des Nations Unies. De même, en émettant des critiques au droit souverain du peuple burundais d'amender sa Constitution, alors que par le passé, l'ONU n'a jamais émis les mêmes préoccupations dans des cas similaires d'amendement constitutionnel dans la région ou ailleurs dans le monde, le même rapport viole de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que

« [l']Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés à l'Article 1, doivent agir conformément [au]... principe de l'égalité souveraine de tous [l]es Membres ».

Ce deux poids, deux mesures dans le traitement des États Membres doit être découragé pour ne pas constituer un précédent dangereux dans le fonctionnement de l'Organisation. Par ailleurs, conformément à l'article 297 de l'actuelle Constitution, l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République après consultation du Gouvernement, à l'Assemblée nationale ou au Sénat statuant respectivement à la majorité absolue des membres qui les composent. L'article 298 poursuit en disant que « [l]e Président de la République peut soumettre au référendum un projet d'amendement de la Constitution ». Au vu de ces articles, il est clair que toute demande ou tout commentaire qui va au-delà de ce qu'exigent les deux dispositions constitue une incitation à la violation de notre Constitution.

En ce qui concerne la substance, contrairement à ce qui dit le rapport à son paragraphe 4, le nouveau

projet de constitution garantit la stabilité et la paix, la protection de l'opposition politique, la protection des droits de l'homme et des minorités, la protection de la souveraineté nationale ainsi que les quotas ethniques et de genre prévus dans l'Accord d'Arusha de 2000. Tous les articles substantiels de l'Accord d'Arusha ont été maintenus dans le projet d'amendement. En ce qui concerne la situation sécuritaire, celle-ci est globalement bonne sur tout le territoire national, à l'exception bien évidemment de quelques cas isolés de criminalité de droit commun, qui ne sont pas propres seulement au Burundi. L'Envoyé spécial et les autres intervenants l'ont aussi souligné. C'est un fait vivant et réel sur le terrain au Burundi.

Le pays est engagé de façon irréversible sur la voie de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale. Il faut dire aussi que le retour massif des réfugiés au pays et le fait de confier au Gouvernement burundais l'organisation et l'accueil du vingtième sommet du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe après plusieurs missions d'évaluation sur le terrain, constituent un thermomètre du retour à la normalité.

À ce constat positif s'ajoute la récente visite au Burundi d'une grande délégation de députés de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, qui a abouti à la déclaration suivante :

« Nous avons été témoins et nous confirmons que nous avons trouvé un pays paisible et calme. Nous appelons tous les députés de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est à répandre partout l'environnement sécuritaire paisible qui prévaut au Burundi. Nous lançons aussi un appel aux investisseurs, non seulement de la Communauté d'Afrique de l'Est, mais aussi du monde entier, pour venir investir au Burundi pour stimuler son économie ».

Ce sont les élus de la région qui ont fait ce constat sur la sécurité au Burundi.

En outre, ma délégation voudrait s'inscrire en faux contre les paragraphes 20 et 41 de ce rapport, qui cherchent à singulariser la jeunesse du parti au pouvoir – Imbonerakure - comme étant à la base de l'insécurité au lieu d'adresser un appel à la retenue à tous les jeunes en général affiliés aux partis politiques, qu'ils soient du parti au pouvoir ou de l'opposition, car la sécurité au Burundi comme ailleurs est l'affaire de tous.

Ces paragraphes s'ajoutent aux nombreux autres passages qui mettent en évidence le caractère partial de

ce rapport, car aucun appel n'a été lancé aux jeunes de l'opposition, dont certains ont fui le pays après avoir tué des innocents, violé, détruit des biens publics et empêché les enfants d'aller à l'école durant l'insurrection de 2015. Ce point, je dis bien ce point du rapport, qui épingle une partie de la jeunesse burundaise tout en en couvrant une autre, s'éloigne de l'obligation de neutralité consacrée par la Charte des Nations Unies.

En matière de droits de l'homme, je remercie en passant mon collègue de la Côte d'Ivoire, qui a attiré l'attention de mon gouvernement sur la situation des droits de l'homme, ce dont nous prenons bonne note. La question des droits de l'homme est évoquée aux paragraphes 24 à 28 du rapport, et il convient de signaler que malgré les défis - que nous reconnaissons et qui ne sont pas propres au seul Burundi -, le pays a enregistré des avancées significatives aussi bien sur le plan normatif qu'institutionnel.

Ainsi, sur le plan normatif, différents textes de loi ont été promulgués, et on peut citer sans être exhaustif ceux se rapportant à la réglementation des réunions et des manifestations publiques, à la création de la Cour spéciale des terres et autres biens, à la répression de la traite des personnes et à la protection des victimes de la traite, à la protection des victimes, des témoins et d'autres personnes en situation de risque, ainsi qu'à la prévention et à la protection des victimes et à la répression des violences basées sur le genre, et enfin à la loi régissant la presse et à celle qui constitue le cadre organique des associations à but non lucratif.

Du point de vue institutionnel, le Burundi reste très engagé dans la protection des droits humains à travers plusieurs mécanismes nationaux existants, dont la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, qui jouit toujours du statut « A » en termes de conformité aux Principes de Paris, la Commission Vérité et réconciliation qui est à l'œuvre, l'Observatoire national pour la prévention et l'élimination du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, le Conseil national pour l'unité et la réconciliation, l'arsenal juridique qui a aboli la peine de mort au Burundi, ainsi que les nombreuses conventions internationales ratifiées par l'État burundais, dont le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture. À cet ensemble s'ajoute l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, qui vient de recevoir le rapport national résumant les progrès déjà réalisés et les défis qui restent à relever en matière de droits de l'homme lors de sa vingt-neuvième séance, où

le Burundi était au programme le 18 janvier à Genève. Lors de cette séance, le Burundi a bien accueilli les recommandations constructives des États Membres et en a regretté quelques-unes, qui souffrent encore d'une surdose de politisation, de sélectivité et de deux poids, deux mesures.

Au chapitre de la réconciliation nationale, le Président de la République a pris une mesure de grâce présidentielle lors de son message à la nation le 31 décembre 2017, pour libérer environ 2 000 prisonniers, dont une grande partie est libre aujourd'hui. D'autres sont en train de rejoindre leurs familles au moment où je parle. Des gestes d'apaisement ont été également posés au lendemain du coup d'État et de l'insurrection de 2015. Je citerai notamment la réouverture de deux radios privées qui avaient été détruites dans les premières heures qui ont suivi la tentative de coup d'État du 13 mai 2015, l'annulation de 15 mandats d'arrêt contre certains dirigeants politiques et de la société civile, ainsi que la libération de plus de 2 000 prisonniers. Ces gestes méritent d'être soutenus et récompensés par le Conseil.

En ce qui concerne le retour des réfugiés qui ont fui le pays en 2015, évoqué sommairement au paragraphe 23 du rapport sous examen, le Gouvernement burundais et les organisations sous-régionales ne cessent de demander aux réfugiés de rentrer pour contribuer à l'édification du Burundi. Aujourd'hui, grâce au retour à la normalité dans le pays, le mouvement de rapatriement volontaire des réfugiés continue à un rythme satisfaisant, avec l'arrivée de plusieurs milliers de citoyens qui s'étaient réfugiés en Tanzanie et dans la région. Depuis 2016 à la date d'aujourd'hui, plus de 200 000 Burundais sont déjà de retour au pays sur une base volontaire dont 13 000 entre août et décembre 2017. Mon collègue, M. Lauber, l'a aussi souligné. Et pour 2018, le Burundi attend plus de 60 000 réfugiés en provenance de la région.

Dans le domaine humanitaire, ma délégation apprécie toute initiative de la communauté internationale visant à venir en aide aux personnes dans le besoin surtout celles en situation d'urgence, que ce soit par l'entremise du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ou toute autre organisation à caractère humanitaire. Toutefois, ma délégation voudrait soulever l'insuffisance de coopération de l'OCHA avec les ministères sectoriels concernés par les questions humanitaires et le gonflement des chiffres dans l'élaboration de son plan d'aide humanitaire de 2018 pour le Burundi. Suite à cette insuffisance de coopération,

le Gouvernement burundais a demandé, à travers son communiqué du 21 février 2018, aux responsables de l'OCHA de travailler étroitement avec la partie burundaise en vue de l'élaboration d'un rapport consensuel et conforme aux réalités du terrain. Le Gouvernement se dit prêt à coopérer pleinement avec l'OCHA à cet égard.

En ce qui concerne la coopération avec les Nations Unies, beaucoup ont évoqué cette question. Elle a été évoquée également aux paragraphes 28, 42 et 43 du rapport. Le Burundi maintient le même souci de renforcer et de pérenniser ses relations avec l'ONU et ses démembrements sur le terrain. Le projet d'accord avec le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme est en cours de discussions entre les deux parties. À la mi-janvier, il y a de cela quelques jours, le Burundi a demandé à l'Office du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève de proposer à la partie burundaise de nouvelles dates pour la reprise des discussions. Bujumbura attend la réponse de Genève à cet égard. Pour sa part, le Gouvernement burundais réitère sa volonté de

coopérer pleinement avec les Nations Unies et les autres partenaires dans un esprit de respect réciproque et de coopération mutuellement bénéfique et suivant les règles de jeu consacrées par la Charte des Nations Unies.

Pour conclure, qu'il me soit permis de demander au Conseil de bien vouloir envisager, dans la mesure du possible, de retirer le Burundi de son ordre du jour car la situation dans mon pays est globalement calme et ne présente aucune menace à la paix et à la sécurité internationales, qui est, comme on le sait, la principale mission du Conseil. Je rappelle qu'il n'y a aucun critère objectif qui justifie le maintien du Burundi sur l'ordre du jour du Conseil, un pays – comme mon collègue de l'Éthiopie l'a bien signalé - qui a plus de 6 000 Casques bleus dans les missions de paix de l'ONU et de l'Union africaine.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 35.